



Vendredi 16 février 1877.

Unité le délai de trente jours se trouvant épuisé, le demandeur des dix jours, déposa devant l'assemblée générale pendant plusieurs heures l'appel pour voix pas recevable, que cette voix n'a pas été la volonté du dépositaire.

Désormais en conséquence l'intimée et cointimée sont recevables, on leurs cas mal fondes sur leur incident ;

Sur l'intervention de la femme Ma-

tahitienne :

Lui donna cette de ce qu'elle déclarait réservé tous ses droits à l'égard des présentations des parties en cause.

Sur l'exception de chose jugée :

Considérant que la femme Tahumatuhina a Africette, femme Africata, agissant au nom de ses deux frères Terimou et Aitalata t., et Tavaas a Aitalata t., demanda la confirmation d'un jugement du conseil du district de Pare des 5 et 12 octobre 1875, qui statuaient une tierce opposition statutaire par les susmentionnées, déclarer erronée la déclaration du conseil du même district, en date du 2 mars 1865, confirmant que Jeanne Tenua est l'héritière qui doit remplir Pihavaa, décédé, et déclarer en même temps que les vrais héritiers dudit Pihavaa sont les trois demandeurs susmentionnés ;

Considérant que l'appelant oppose à l'appel de son appét, l'exception tirée de la chose jugée, résultant des articles 1356, 1351 et 1352 du Code Napoléon ;

Considérant que c'est à bon droit que l'appelant fait état dans la cause des articles :

Qu'en effet l'article 9 de la loi du 8 mars 1868 que les actions fondées sur des droits acquis postérieurement à la présente loi seront jugées conformément aux règles des Codes français ;

Considérant que Pihavaa est décédé à la date du 3 octobre 1867 ;

Qu'en conséquence, les droits acquis et contestés entre les parties sont postérieurs à l'instar loi et doivent être jugés d'après les règles des Codes français ;

Qu'il s'agit donc, en l'espèce, de voir si lesdits articles 1356, 1351 et 1352 sont applicables à la cause ;

Considérant qu'à la date du 2 mars 1865, le conseil du district déclarait la femme Tenua a Tumoura était la plus directe héritière de son oncle Pihavaa, décédé ;

Que jusqu'à l'action intentée par la femme Tahumatuhina le 11 octobre 1875, soit à 4 juillet 1874, cette qualité ne lui avait jamais été contestée ;

Que c'est en vertu de cette qualité et des inscriptions des terres qu'elle détenait, que l'appelant, qui la date du 19 juillet 1873, a été, toutefois authentique, reçue Mr Vincent, notaire à Papeete, enregistrée, elle a institué légallement universelle, constitutive et irrévocable, le 11 octobre 1875 pour deux mois, la nomination d'Aviria, Tenuia, et Africata Tavaas, auquel hui en cause ;

Considérant que le 6 octobre 1874, après avoir été déclaré tristelement la première instance de Papeete, déposée d'une première demande en tierce opposition fondée sur les mêmes motifs que ceux contestés au jugement du conseil du district de Pare des 5 et 12 octobre 1875, dont est appuyé l'instance à assé le conseil du district de Pare de ladite demande, afin de se faire déclarer avec ses frères les deux et unique héritier de Pihavaa, décédé ;

Considérant que l'on ne saurait comprendre autrement le jugement du conseil du district de Pare le 6 octobre 1874.

Qu'en effet, le résultat de son astuce que la question qu'elle crait l'héritière de Pihavaa lui a été soumise et revue simplement cette affaire sans la juger, par ce motif que, dans l'ordre de la chose, il n'y a pas de témoignage, et qui ne se trouve pas dans le registre des délibérations du conseil, est déclaré qu'à la date du 2 mars 1869 le conseil de Pare a décidé que la femme Tenua a Tumoura est l'héritière la plus directe de Pihavaa, décédé ;

Considérant que ce jugement est

No reira, te paruu nei, e se ore e tia faa hui. Te paruu a lei poi mai e tia faa hui. Te paruu a poi mai e tia faa hui. Te paruu a poi mai e tia faa hui.

Mahihine :

Te tui hui. Te tui hui. Na te paruu

faa hui. Te tui hui. Na te paruu

## PARTIE NON OFFICIELLE

L'Exposition le 16 Février 1877.

M. le Commandant Commissaire de la République, qui était parti lundi dernier à Moorea à bord du *Dugout*, pour se rendre à Moorea en corvette de service, est rentré au chef-lieu hier jeudi à 8 heures du soir.

M. l'Colonel, qui accompagnait le Commandant dans sa visite, est également de retour.

### Exposition Universelle de 1878.

Liste des principaux produits à envoyer pour l'Exposition de 1878.

Liul de belles perles noires et blanches.

Huiles parfumées des Tuamotu et îles Gambier.

Collection des cafés des principales plantations.

Epices et aromates, miel, sucre, huiles essentielles, etc., etc.

Sauvages, confitures et conserves, bananes pressées.

Collection de colons et matières textiles (piqure, bambou, parau et pié ex-épeautre).

Racines de Kava-kawa.

Une belle collection et une de cimier.

Une belle selle de tamano et un morceau de sandal colorant.

Tripang, écaille de tortue caret, éponges et autres produits de la mer.

Noix de tamano et coprah.

Matières taninantes et colorantes.

Farmes et fleurs diverses.

Liul en fibres.

Collection de gommes, baumes et résines.

Divers objets d'ethnographie.

Produits divers de l'industrie des îles de la Société, îles Marquises, etc., etc.

Photographies et dessins de toutes sortes.

Graines fraîches conservées dans du poussier bien sec de charbon, des principales plantes d'ornement de la colonie.

Tous autres produits pouvant présenter de l'intérêt au point de vue scientifique ou commercial.

Les quantités nécessaires sont de deux litres au moins par réquisition.

Les liquides et matières pouvant faire tache doivent être embusqués à part.

Il est important que le plus grand soin préside aux emballages.

Conseillons immédiatement par le Comité central d'agriculture et de commerce de Papeete pour rechercher et renvoyer les objets destinés à l'Exposition universelle de 1878.

**N.M. Arbitrage.** **Couture** (soies, tissus, nœuds, étoffes, franges, etc.) diverses, tabacs et huiles préparées de la mer. **Couture** certaines perles et huiles préparées dont toute autre contribution est chargée.

**N.M. Cheminot,** **Daniel,** **Forêt,** **Forêt.** Matières taninantes et colorantes, gommes, baumes, résines, racine de kava-kawa, graines fraîches et plantes d'ornement, histoire naturelle et photographies.

**N.M. Laborde,** **Mathurin,** **Souyat.** Produits divers des Établissements.

**MM. Bonat (A.-F.),** **Cardella,** **Pater.** Un lot de belles perles, collection des cafés des diverses plantations, huiles parfumées noires de Tamano et îles Gambier, épices et aromates, vanille, sucre, rhum, confitures, etc., etc.

Les personnes qui auraient l'intention de faire figurer leurs produits à l'Exposition de 1878 sont invitées à les adresser aux diverses commissions désignées ci-dessus et dont ces produits ressortent.

Des formulaires de demandes d'admission, contenant un extrait du règlement général, seront délivrés aux intéressés par le comité central.

### FAITS DIVERS

La Bibliothèque nationale de l'Estafette, vient d'acquérir un manuscrit de l'abbé Denis Papin, l'inventeur savant qui connaît le premier l'emploi qu'on pouvait faire de la vapeur comme force motrice. Ce manuscrit est intitulé *Traité des opérations sans douleur*. L'auteur y examine les différents moyens qu'en pouvait employer pour endormir la sensibilité des malades, et leur éviter la douleur des opérations. Ce travail, que Papin composa à l'époque où il était professeur à l'université de Marbourg et dans lequel son génie entrevoyait déjà la découverte réalisée de nos jours du chloroforme et l'éther sulfurique, n'eut pas alors de succès. Les savants auxquels il communiqua ses idées, ne l'apprécieront pas et l'engageront à détruire son ouvrage. Papin, qui comprenait mal la raison des idées qu'il émettait, éprouva un profond découragement, et cette circonstance lui fit abandonner l'exercice de la médecine, qu'il avait pratiquée jusqu'à ce moment avec un grand avantage, pour se livrer exclusivement à l'étude de la physique, dans laquelle il fit, quelques années plus tard, des découvertes qui ont immortalisé son nom. Le manuscrit de Papin est de 1861. En quittant l'Allemagne pour revenir en France, il l'a donné à un vieil médecin, le docteur Boerner, son ami, qui sera lui aussi offert ses encouragements. Il appartenait en dernier lieu au pasteur Lahm, instituteur aux environs de Marbourg, qui vint de mourir, et son héritier l'a vendu à la Bibliothèque pour un prix considérable.

On avait remarqué, il y a quelques années déjà, qu'il brossettait vivement les coups de vers à soi sur leurs cartons ou hâbitait considérablement leur écllosion. Nous avions alors attribué cette action singulière, dit M. de Parville dans sa chronique scientifique du *Bulletin français*, à un phénomène électrique. En brossettant le papier ou l'électricité, et il est possible que l'électricité joue son rôle dans l'évolution de l'œuf. Il paraît que nous n'avons pas tort, car le *Oesterreichische Landwirtschaftliche Wochenschriften* annonce que le docteur Virson, directeur de l'établissement de l'Institut agricole consacré aux expériences sur les soies, a observé que l'écllosion des vers à soie d'une manière convenable peut être accélérée d'une durée de deux à trois semaines en soumettant les coups à l'action de l'électricité. Non-seulement, dit-il, il y a prédiction dans l'écllosion, mais il y augmentation dans le rendement de plus de 40 p. 100. Le nombre des vers est accru dans cette proportion. On électrise les œufs avec une machine électrique de Holtz pendant huit à dix minutes. L'auteur ajoute que la même méthode pourrait être employée utilement pour hâter l'écllosion des œufs de poisson, et ainsi pour accélérer la germination des plantes. C'est possible, l'électrisation est bien facile à faire. Elle a déjà été faite pour les plantes, et le résultat a été conforme aux vues de l'expérimentateur italien.

Jusqu'à ce jour le café n'avait été pour le plus grand nombre qu'une boisson aussi tonique qu'agréable; mais voici venir un hygiéniste (un de nos plus célèbres professeurs de l'Ecole de médecine) à Paris, qui a démontré que le café possède des qualités bien autrement précieuses, et qui en recommande tout spécialement l'emploi, non seulement au point de vue du plaisir qu'il procure au palais, mais encore comme l'un des meilleurs et des plus actifs défectifs que l'on puisse trouver. « Le café torréfié, dit-il, agit avec une grande énergie sur toutes les émanations putrides, qu'elles soient animales ou végétales. » Une pice dans laquelle avait longtemps séjourné de la viande corrompue fut immédiatement défectifiée par le dépôt momentané d'une livre de café fraîchement brûlé. La même chose fut observée dans une autre pice dans laquelle des rats avaient dormi à la suite d'une fumigation de café. Le gibier mort, saupoudré de café torréfié, se conserve frais pendant plusieurs jours, et l'on peut sans inconveniit l'expédier à de longues distances. L'emploi du café est, dans ce cas, de beaucoup préférable à celui du charbon en poudre, en ce qu'il laisse au gibier tout son surnat. Dans les chambres de malades, les fumigations de café sont d'un meilleur usage que le chlore et l'acide carbonique; elles ont du moins l'avantage de ne pas incommoder les personnes présentes.

L'année américaine, en ce qui concerne le coton, se clôture au 1<sup>er</sup> septembre, et le New York *Financial Chronicle*, qui est une autorité en cette matière, donne un résumé de la production de l'année qu'il est utile de connaître à l'étranger. La production totale est évaluée à 4,669,288 bailles, en progrès sur la précédente année, qui avait donné seulement 3,627,845 bailles. A l'exception des récoltes de 1859 et de 1861, celle-ci est la plus forte qu'on ait jamais obtenue; la récolte de 1860 fut de 4,600,000 bailles. Du coton produit en 1875, 450,000 bailles ont été consommées dans le Sud; les manufactures des Etats du Sud font de constants progrès et consomment une quantité de coton de plus en plus grande d'année en année. Les exportations pour l'Angleterre et le continent ont été de 3,252,994 bailles, près de 600,000 de plus que l'année précédente. La consommation américaine a été de 1,356,598 bailles, chiffre plus élevé que celui d'aucune autre année. La culture des Sea-island décline constamment; 14,998 bailles ont été envoyées au marché, près de 2,000 de moins qu'en 1873-1874. En 1858 la production des Sea-island était de près de 48,000 bailles. La Floride est maintenant le principal producteur de cette espèce; la moitié provient de cet Etat.

On écrit de Berne à l'Hayas, le 7 octobre : « Comme on a occupé un peu par loup du travail des femmes, il n'est pas inutile de signaler ce qui se passe en Suisse sous ce rapport. Il y a environ dix ans, l'administration fédérale des postes et télégraphes autorisa les dames dans les bureaux; elle avait été devancée par quelques personnes de l'administration qui, ayant été émancipées, avaient obtenu de leurs employeurs le droit de travailler à leur plaisir. Ces dernières réussirent, sans aucun succès, à faire faire, avant d'abord heureux, puis à faire heureux; en télégraphie, un travail coûteux qui l'après-fut à la longue par exercice une influence fâcheuse sur le caractère nerveux. Pour le service postal, les inconvenients étaient moins considérables. Cependant on a remarqué que les femmes y apportent moins de sérieux. Dans d'autres domaines, dans les ateliers d'imprimerie comme compositrices, ces jours derniers les maîtres réussirent à journées, tout en approfondissant le projet de création d'une école de compositrice pour les jeunes filles. Nous ne parlerons pas de l'enseignement des sciences; nos universités australiennes reçoivent déjà de gros contingents d'étudiantes; quelques-unes sont des Suisses, mais la plupart nous sont venues de Russie, et généralement c'est à la médecine qu'elles se vont. On vaient beaucoup pour patiente, leur amour du travail et de l'étude. »

Le parlement de la Nouvelle-Galles du Sud (Australie) a pris une résolution suivant laquelle un monument sera élevé, au Hyde-Park de Sidney, à la mémoire du capitaine Cook, le célèbre navigateur autant du monde. Il a été voté dans ce but 4.000 liv. st. (160,000 fr.).

### Serviette et papier incombustibles en amianto.

Charles X possédait une demi-douzaine de serviettes que l'on jetait au feu pour les blanchir. Ces serviettes étaient d'un tissu très-fin; elles étaient en amianto. On sait que les anciens fabriquaient également avec ce produit des toiles, des linceuls, dans lesquels ils braillaient leurs morts ou qu'ils emploient au service de la table ou à divers usages. Mais l'amianto était alors très-rare et par conséquent fort cher; on n'en trouvait que chez les grandes familles aristocratiques, qui en possédaient à titre de curiosité. On croit que l'amianto était un peu dans le goût des nobles, mais on croit également que l'amianto fut introduit en Angleterre, dans les îles, par la compagnie des Indes. La production annuelle de cette substance est considérable, et il n'en existe de notables quantités qu'aux États-Unis et en Angleterre.

L'amianto n'a rendu jusqu'à nos jours que très-peu de services, parce que l'industrie n'avait pas encore trouvé les moyens d'en tirer parti. Mais il est à croire que, grâce à la découverte d'un prétre d'Arezzo, le chanoine Vittorio del Coron, qui est parvenu à fabriquer du papier avec l'amianto, l'usage de ce papier a commencé à se généraliser. Le papier d'amianto est incomparable et coûte 4 francs le kilogramme. C'est à Tivoli, dans la papetterie de cette ville, que le chanoine Vittorio fait confectionner ce papier, spécialement destiné aux documents que l'on veut mettre à l'abri du feu.

Le marquis de Baviera a fait récemment une expérience des plus concluantes à l'exposition d'objets en amianto, qui est installée actuellement à Rome, au Corso. Il a jeté dans le feu deux cartons pleins de papiers, l'un en papier ordinaire, l'autre en amianto. Le premier a brûlé tout entier, tandis que le second est resté intact, ainsi que les papiers qu'il contenait.

L'application le plus utile que l'on ait faite jusqu'à présent de l'amianto, c'est d'en faire des tentures pour les théâtres. Il est évident que les tentures qui servaient de fonds aux tissus, on n'a pu pas à redouter des incendies aussi terribles que celui du théâtre des Arts à Rothenburg, d'autant plus que c'est par un jet de gaz échappé de la herse qui est derrière le rideau que le feu s'est communiqué aux tissus et aux tentures.

(Erklangen.)

